

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 27 MAI 2024

Le lundi 27 mai 2024, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle Simone VEIL de la mairie de Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 22 mai 2024 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présente
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Pouvoir à Anne-Marie NICOLLE
Adeline	PIVERT	Présente
Christian	MIRRETTI	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
Philippe	DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie	NICOLLE	Présente
Béatrice	MARTIN JARRY	Présente
David	FOURREAU	Présent
Olivier	SECHER	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Pouvoir à Alain DELECOLLE
Pascale	ARTHUS	Excusée
Sandrine	VIGNAUD	Présente
Emeline	CHAUVEAU	Présente
Valentin	VACHER	Présent

### Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice	17
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	16

**Secrétaire de séance :** Olivier SECHER

**Compte-rendu affiché le :** 31 mai 2024

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2024.

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. **Adressage**
2. **Mise à disposition d'agents communaux vers la CCALS**
3. **Projet école : demande de subvention au Département**

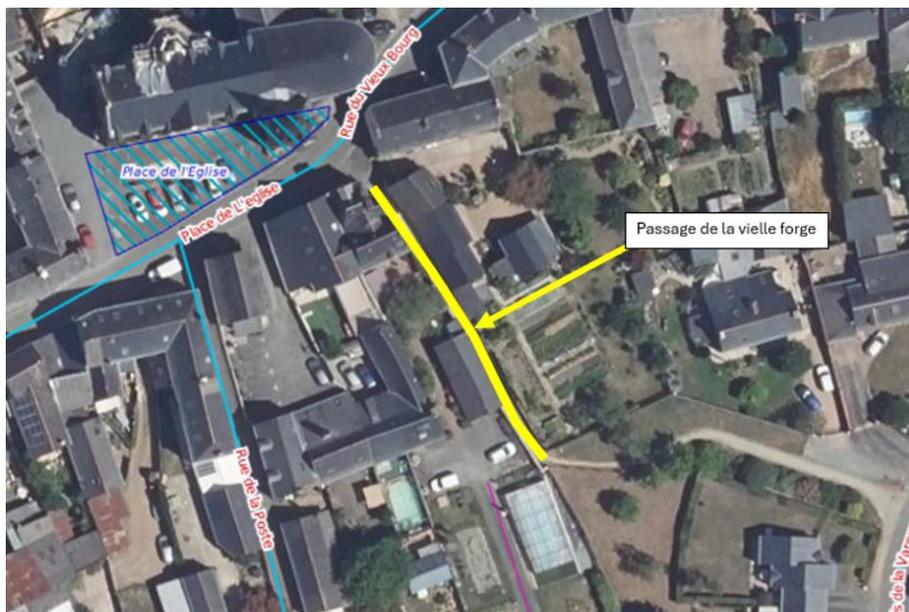
### Questions diverses :

- Elections européennes du 9 juin 2024
- Point 3RD'Anjou
- Retour sur le Festival

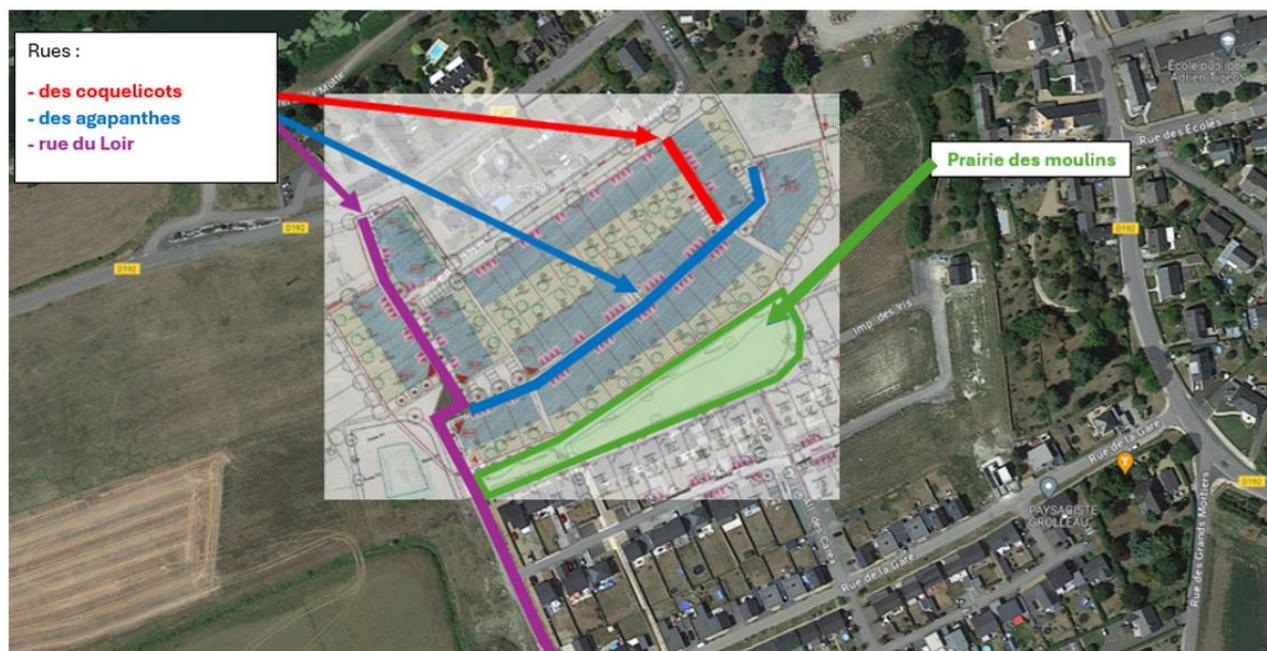
**DCM 2024-05-01 - ADRESSAGE : DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de se prononcer sur la dénomination des voies créées lors des phases 3.1 et 3.2 du Quartier du Moulin à Vent, ainsi qu'une venelle du centre bourg, selon les plans ci-dessous :

*Passage de la vieille forge :*



*Rue des coquelicots  
Rue des agapanthes  
Prolongement de la rue du Loir :*



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les noms des voies et rues telles que présentés ci-dessus

*Arrivée de Valentin VACHER à 20h45.*

## **DCM 2024-05-02 – MISE A DISPOSITION D'AGENTS VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment en ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;

Considérant la nécessité d'une organisation des services optimisée ;  
Sous réserve de la saisine du comité technique ;

Par délibération 2023-07-04 du 7 juillet 2023, les conventions de mise à disposition ascendante et descendante avec la CCALS avaient été renouvelées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Considérant la volonté de la Communauté de communes de continuer à mutualiser ces services, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition ascendante, des services animation, restauration et entretien de Corzé vers le service animation de la CCALS.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition du service enfance jeunesse de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe vers la commune de Corzé, dans les mêmes termes que la précédente, pour les besoins de son service périscolaire
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des services animation, restauration et entretien de Corzé vers le service animation de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;

## **DCM 2024-05-03 – PROJET ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes phases du Projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Adrien TIGEOT :

### **Phase 1 : construction d'un nouvel accueil périscolaire**

Phase 2 : extension et rénovation énergétique de l'école maternelle et du restaurant scolaire

Phase 3 : extension et rénovation énergétique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire présente le dispositif départemental de soutien aux investissements des communes, qui permet de demander un financement de 20% du montant des travaux de construction du nouvel accueil périscolaire, dans la limite de 100 000 €.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **CHARGE LE MAIRE DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département, correspondant à 20% du montant des travaux éligibles

## QUESTIONS DIVERSES

- **Elections européennes** : les tableaux de permanence des bureaux sont finalisés. Monsieur le Maire rappelle que certains candidats ne fourniront pas de liste et qu'il faudra être vigilant aux consignes de la préfecture à ce sujet.
- **3RD'Anjou** : Annie PINARD indique qu'un nouveau règlement a été rédigé et qu'il a été approuvé par arrêté du Maire. Plusieurs conseillers font savoir leur mécontentement quant à l'évolution des consignes de tri et des fréquences de collecte. Annie PINARD rappelle qu'en cas de remarques ou de questions, il ne faut pas hésiter à contacter l'accueil de 3RD'Anjou.
- **Retour sur le Festival** et l'implication des bénévoles et des services communaux. Le constat est fait que la présence des services techniques communaux a été rendue nécessaire, bien que non prévue dans l'organisation, et que la commune devra peut-être se doter de dispositifs permettant de solliciter les agents, en appui techniques de certaines manifestations d'envergure le week-end.  
Annie Pinard regrette qu'au vu du changement d'emplacement du bar du fait des problèmes météorologiques, aucune mise au point de l'installation électrique n'ait été organisée.  
Béatrice MARTIN JARRY évoque l'intérêt d'une entité ad'hoc (type comité des fêtes) qui permette d'établir un relai identifié et fiable lors de manifestations d'ampleur, et ce notamment envers les services municipaux.
- Monsieur le Maire rappelle l'indispensable lien entre les différentes organisations opérant sur ce type d'évènement et l'échange qui permet d'identifier les responsabilités de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.